

CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE



Conclusions du Conseil sur la Birmanie/Myanmar

2870ème session du Conseil RELATIONS EXTERIEURES Bruxelles, les 26 et 27 mai 2008

Le Conseil a adopté les conclusions suivantes:

"Le Conseil réaffirme sa solidarité avec la population de Birmanie/du Myanmar touchée par le cyclone Nargis. Il souligne que l'ampleur de la catastrophe est telle qu'il est nécessaire de conjuguer les efforts des Nations unies, des pays de l'ASEAN, des agences internationales et locales et des ONG pour secourir les survivants. Dans ce contexte, il convient d'accorder une attention particulière aux besoins de tous les groupes vulnérables.

Le Conseil réaffirme qu'il appuie le rôle central des Nations unies face à cette catastrophe et accueille avec satisfaction la décision prise le 19 mai par les ministres des affaires étrangères de l'ASEAN de mettre en place un mécanisme destiné à accélérer l'acheminement et la distribution de l'aide en Birmanie/au Myanmar. À cet égard, il prend acte des résultats de la conférence internationale tenue à Rangoon le 25 mai 2008 sous les auspices des Nations unies et de l'ASEAN et relève que les autorités de la Birmanie/du Myanmar se sont engagées à participer au mécanisme des Nations unies et de l'ASEAN approuvé lors de cette conférence. Le Conseil souligne que l'accès immédiat aux zones sinistrées et l'accroissement sensible du rythme et du volume de l'aide, pour qu'elle parvienne à ceux qui en ont le plus besoin, constituent les priorités les plus pressantes; il espère que la conférence permettra d'obtenir des résultats à cet égard.

Le Conseil se félicite que, selon le Secrétaire général des Nations unies M. Ban Ki-Moon, les autorités birmanes ont accepté de laisser entrer dans le pays les travailleurs humanitaires étrangers, quelle que soit leur nationalité, et prend acte des ouvertures progressives qui ont lieu jusqu'à présent. Le Conseil demande aux autorités d'honorer cet engagement et de faire en sorte que les travailleurs humanitaires nationaux et internationaux et leurs moyens de transport soient autorisés à acheminer l'aide massive dont la population des zones sinistrées du delta de l'Irrawaddy a cruellement besoin.

PRESSE

Le Conseil rappelle qu'il est urgent que les experts humanitaires de toutes nationalités aient pleinement accès à ces zones sinistrées afin que l'aide d'urgence puisse être acheminée rapidement et efficacement vers toutes les populations en difficulté et qu'une évaluation globale des besoins dans la zone touchée puisse être effectuée.

Le Conseil demande instamment aux autorités de la Birmanie/du Myanmar de s'employer en tout premier lieu à supprimer les obstacles à l'acheminement d'une aide humanitaire immédiate à toutes les régions sinistrées du pays. Le Conseil demande au Secrétaire général des Nations unies, au coordinateur de l'aide humanitaire de l'ONU et au Secrétaire général de l'ASEAN de rester étroitement associés à ce processus afin que les progrès dont on a grandement besoin puissent être réalisés sur le terrain.

Si l'acheminement de l'aide d'urgence aux populations touchées reste la priorité de l'action internationale sur le plan humanitaire, le Conseil est conscient qu'il est important de soumettre les besoins en matière de relèvement et de reconstruction à une évaluation internationale détaillée, susceptible d'ouvrir la voie à un plan de relèvement crédible.

L'UE reste prête à continuer d'apporter une aide technique et matérielle à l'évaluation des besoins humanitaires et de relèvement, conformément à la position commune du Conseil."